



MAIRIE DE NANTERRE
Direction générale
Mission de quartier Chemin de l'île

DEC 2022-78

Dépôt en Préfecture
des Hauts-de-Seine
Le 19 JUIL. 2022
Le

DECISION DU MAIRE

Objet : Convention d'occupation précaire, consentie par la Ville au profit de l'association « Le Jardin des Sens », concernant un terrain communal situé 14 rue Voltaire, 92 000 Nanterre

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 mars 2014, modifiée par les délibérations du 25 mai 2020, donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Vu la demande d'occupation précaire du terrain communal par l'association « Le Jardin des Sens » déclarée à la préfecture des Hauts-de-Seine le 03 août 2021 et dont le siège social est situé 82 rue Paul Morin, 92 000 Nanterre.

Considérant qu'il convient d'établir une convention entre la Ville et l'association « Le Jardin des Sens » pour l'occupation précaire de la parcelle,

DECIDE

Article 1 : Approuve la signature d'une convention d'occupation précaire, à titre gracieux, pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé, d'une superficie de 431 m², cadastrée G0020, sis 14 rue Voltaire, au profit de l'association « Le Jardin des Sens ».

Article 2 : Précise que ladite convention est consentie à titre précaire pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter de sa signature.

Nanterre, le 19 JUIL. 2022

Le Maire de Nanterre

Patrick JARRY